

TRADUCTION FIDELE ET LITTERALE

Du Bref du Pape, à Monseigneur l'Archevêque de Sens.

PIE VI Souverain Pontife, à notre cher fils ETIENNE-CHARLES DE LOMENIE DE BRIENNE, Cardinal-Prêtre de la sainte Eglise Romaine, Archevêque de Sens; SALUT.

Lorsque j'ai reçu, mon cher fils, votre première Lettre du 23 Novembre, j'étois occupé à examiner l'exposition des sentimens de plusieurs Evêques de France sur le Décret de l'Assemblée Nationale, relatif à la Constitution du Clergé. Réunis au nombre de trente, ils avoient eu recours à ce saint Siége; ce que vous avez fait aussi, pour y puiser des instructions sur la manière dont ils devoient s'opposer aux entreprises de la Puissance civile; car personne ne pouvoit ignorer que par ce Décret la religion Catholique, toujours dominante en France, y étoit dégradée et asservie, et que par le même acte l'Eglise se voyoit à la fois dépouillée de ses biens, de ses Ministres, et de ses droits les plus sacrés et les plus inviolables.

A la première lecture de votre lettre, j'ai parfaitement compris à quel point votre manière de penser s'écarte des sentimens purs et droits de vos collégues, sentimens qui sont aussi les miens. Mes soupçons étoient fortifiés par le bruit qui s'étoit répandu que vous étiez attaché aux opinions des novateurs, et que vous favorisiez leurs desseins. J'ai donc tardé à vous répondre par deux motifs : d'abord, parce que ma réponse aux évêques de France, à laquelle je travaillois avec un soin assidu, pouvoit aussi s'appliquer à vous; ensuite parce que je ne voulois vous donner aucune marque d'improbation, ni vous faire aucun reproche, avant d'avoir acquis des preuves certaines des écarts que la renommée vous imputoit.

J'étois prêt à terminer ma réponse aux évêques de France, qui satisfaisoit en même tems à vos demandes, lorsque dans le moment même où l'on m'annonçoit vos nouvelles démarches, j'ai reçu de vous, contre mon attente, une seconde lettre, en date du trente Janvier; vous y affectez beaucoup d'indifférence pour l'opinion de la majorité des évêques de France, absolument contraires à la vôtre : allégnant la prétendue tyrannie des circonstances et une nécessité imaginaire; vous me marquez que vous avez résolu d'établir une nouvelle paroisse dans votre église cathédrale; que vous avez aussi pourvu, ainsi que le besoin l'exigeoit, au gouvernement



de cette partie d'un diocèse étranger que l'on a réuni au vôtre, que vous avez prêté le serment prescrit par l'assemblée nationale; que ce serment, dont vous m'avez envoyé la formule, ne doit pas être regardé comme un assentiment de votre part à toutes les opérations de l'assemblée, qu'il ne s'applique point à tous les Décrets, et qu'il est restreint à la conduite de votre diocèse; qu'en exécutant les décrets de la nation, votre autorité les rectifie et les dégage de tout ce qui pourroit s'y être glissé d'irrégulier.

Vous ajoutez qu'à la vérité vous avez jusqu'ici refusé de donner l'institution canonique au curé de Gommecourt, dont on a fait un nouvel évêque de Versailles, mais que vous appréhendez que ce curé ne réitère ses sollicitations, que d'autres ne vous fassent les mêmes instances, et que vous ne soyez réduit à l'alternative ou de leur accorder ce qu'ils demandent, ou d'abandonner votre siége; et en vous exprimant ainsi, vous laissez assez voir que vous préférez le premier parti, si l'on en juge par ce qui fut : *Je redoute*, dites-vous, *cette dernière extrémité. . . . . . parce que je m'imagine qu'il en rejailliroit quelque tache sur la pourpre sacrée, et parce que je prévois les maux qui en résulteroient pour mon diocèse. . . .*

Je ne trouve point de termes pour vous exprimer la douleur dont j'ai été pénétré, en-

vous voyant publier & écrire des sentimens si indignes d'un archevêque et d'un cardinal. Mais ce n'est ici ni le temps ni le lieu de vous convaincre des erreurs où vous êtes tombé. Je me contente de vous dire, en passant, que vous ne pouviez pas imprimer un plus grand déshonneur à la Pourpre Romaine, qu'en prêtant le serment civique, & en l'exécutant, soit par la destruction de l'ancien & vénérable chapitre de votre Eglise, soit par l'usurpation d'un diocèse étranger, irréguliérement remis entre vos mains par la Puissance civile; car de telles actions sont des attentats odieux.

Lisez le quatriéme canon du concile de Lyon; (1) vous y verrez qu'il est expressément défendu, à qui que ce soit, de s'emparer du diocèse d'un évêque absent par nécessité, d'y officier pontificalement, d'y conférer les ordres; et si quelqu'un se porte à cet excès d'audace et de témérité, il est jugé digne non-seulement d'être blâmé dans le concile, mais encore privé de la communion de l'Eglise. Rien n'est sur-tout plus opposé à la saine doctrine, que la prétention que vous avez de pouvoir, par des actes aussi irréguliers, légitimer le décret de l'assemblée nationale. Enfin, en prononçant un serment contraire à d'autres sermens plus saints et

(1) Collect. Hardouin, tome 2, page 1054.

plus solemnels, par lesquels vous devez vous souvenir que vous êtes lié ; vous avez promis d'accomplir tout ce que renferme la nouvelle constitution du clergé de France, et vous ne devez pas ignorer que c'est un amas et comme un extrait de plusieurs hérésies.

Alléguer, pour couvrir votre faute, que votre serment a été purement extérieur, que c'est la bouche et non le cœur qui l'a prononcé, c'est avoir recours à une excuse aussi fausse qu'indécente ; c'est s'autoriser de la pernicieuse morale d'un soi-disant philosophe qui a imaginé ce subterfuge tout-à-fait indigne, je ne dis pas de la sainteté du serment, mais de la probité naturelle d'un honnête homme ; et toutes les fois que cette doctrine a été publiée, l'église n'a jamais manqué de la condamner, et de la proscrire. La réponse que je vais adresser incessamment aux évêques de France fera connoître tout le venin de vos erreurs ; et en même-tems elle annoncera les peines que les canons leur infligent, et je me verrai, quoiqu'avec regret, forcé d'employer à votre égard cette sévérité, et même de vous dépouiller de la dignité de cardinal, si, par une rétractation faite à propos et d'une manière convenable, vous n'expiez le scandale que vous avez donné.

Je me livre, en attendant, aux mouvemens de ma tendresse paternelle, et pour vous épargner de nouvelles fautes, de peur que mon

silence ne soit interpreté par vous comme une marque d'approbation, je me hâte de vous écrire; je vous exhorte, je vous conjure au nom du Seigneur, de ne pas persister dans de pareils sentimens; je vous recommande sur-tout de ne pas avoir la témérité de conférer l'institution aux nouveaux évêques sous quelque prétexte que ce soit, et de ne pas affliger l'église en lui donnant des ministres rebelles; c'est au siége apostolique que ce droit appartient uniquement d'après les décisions du concile de Trente; si quelqu'évêque, quelque métropolitain se l'attribue, alors je suis forcé, en vertu des fonctions apostoliques qui me sont confiées, de déclarer schismatiques et ceux qui instituent et ceux qui sont institués, et de frapper de nullité tout acte exercé par les uns et les autres, ainsi que je l'ai déjà annoncé par ma lettre à notre très-cher fils en Jesus-Christ Louis XVI, Roi de France, et aux archevêques de Bordeaux et de Vienne, en date du 8 et 9 de Juillet dernier, et comme je l'expliquerai plus en détail dans ma réponse aux évêques, qui ne tardera pas à paroître.

Vous avez pu vous-même refuser impunément l'institution à un nouvel évêque; plusieurs autres de vos collégues ont fait le même refus; l'évêque de Rennes, en particulier, non-seulement n'a pas voulu instituer le nouvel évêque de Quimper, mais encore a prouvé dans un grave et savant discours, combien

cette nouveauté étoit contraire à l'ancienne discipline en usage avant le concordat : presque tous les évêques de France se sont abstenus avec un grand courage de prêter le serment et de se conformer à la nouvelle constitution en ce qui touche à l'autorité spirituelle ; il est donc clair que cette nécessité qui vous paroît si pressante, n'existe pas pour vous. Mais, quand même on voudroit employer la contrainte, est-ce une raison qui puisse vous affranchir des devoirs que Dieu et l'église vous prescrivent ? La violence doit augmenter le courage et la fidélité des vrais chrétiens, c'est alors qu'ils doivent se montrer inébranlables, prêts à subir l'exil et les autres disgraces du siécle.

Qui ne voit que la constitution établie par l'assemblée nationale, en laissant à l'homme la liberté de penser et d'écrire ce qui lui plaît sur les matières de religion, heurte de front la religion elle-même ? Que tant d'autres nouveautés qu'elle introduit, renversent absolument l'autorité de l'église et anéantissent tous ses droits ? Votre devoir étoit de combattre ces erreurs et de suivre l'exemple de vos collégues ; c'est étouffer la vérité, que de ne pas la défendre ; c'est favoriser et approuver le vice, que de ne pas employer tous les moyens propres à le corriger [1]. S. Félix

---

[1] Epître de S. Thomas de Cantorbery aux évêques de sa province, dans la collection de Hardouin, tome 6, page 1388.

III nous enseigne lui-même que ne pas résister aux méchans, c'est les encourager; qu'on se rend suspect d'une secrette connivence avec les coupables, lorsqu'on néglige de s'opposer au crime (1).

Ainsi la circonstance actuelle, n'a aucun rapport au passage de S. Augustin, que vous alléguez, elle doit au contraire s'appliquer au siècle où l'église a vu tant de pontifes et d'évêques déterminés à tout souffrir et à braver les plus grands maux, plutôt que de rien rélâcher de leur droits; plutôt que de trahir la cause de Dieu et de l'église. Voilà les dispositions que la plupart de vos collégues ont fait éclater non-seulement par d'éloquens discours, mais par d'excellens écrits; monumens de leur zèle pour la gloire de la religion, dignes de passer à la postérité la plus reculée.

Je me flatte que, docile à mes avis, vous reconnoîtrez vos erreurs, que non content de vous éloigner de toute autre nouveauté, vous rentrerez absolument dans votre devoir, que vous avez oublié jusqu'ici, et que réuni à la doctrine unanime des autres Evêques, vous vous attacherez au Siége Apostolique, où réside l'enseignement de la vérité, et le centre de l'unité. C'est le moyen d'éviter

---

(1) Epître de S.-Félix III à Accace de Constantinople, dans la même Collection d'Hardouin, tome 2, p. 812 & suiv.

toute occasion d'erreur et de schisme. Si le Roi très-chrétien, si les Curés, si l'illustre Nation françoise ne repoussent pas la voix de la vérité que je vais leur faire entendre, en qualité de leur pere commun, et que les Evêques unis et attachés à leur chef appuyeront de tout leur pouvoir; je suis porté à espérer qu'avec le secours céleste, que je ne cesse d'implorer par mes priéres, tous les François se garantiront des erreurs dont on assiége leur foiblesse et leur ignorance, et que tous les complots de leurs ennemis seront dévoilés et confondus : car, sous prétexte de réformer la Religion, il est évident qu'ils ne cherchent qu'à sapper les fondemens de la foi catholique et de la Religion de nos peres..

En finissant je vous renouvelle les plus vives exhortations; je vous prie, je vous conjure de ne pas vous écarter du droit chemin, de rester attaché aux regles sacrées de l'Eglise Catholique, de faire paroître dans cette occasion, comme vous le devez, l'ame et le caractere d'un Evêque et de fermer autant qu'il est en votre pouvoir tout accès aux nouveautés, à l'erreur et au schisme. Dans ces momens périlleux, dans ces tems de crise, abandonnez-vous absolument à la conduite de l'Esprit divin, de l'esprit de sagesse, de courage, de foi et de patience: pour vous y exciter encore davantage; je vous donne, mon cher fils, ma bénédiction apos-

tolique, ainsi qu'au troupeau confié à vos soins et à vôtre vigilance.

A Rome, ce vingt-trois Février, mil sept cent quatre vingt-onze, de notre Pontificat le dix-septiéme.
